



Assemblée Conseil

Distr. générale
29 avril 2010
Français
Original : anglais

Seizième session
Kingston (Jamaïque)
26 avril-7 mai 2010

Rapport de la Commission des finances

1. Lors de la seizième session de l'Autorité internationale des fonds marins, la Commission des finances a tenu cinq séances, les 26, 27 et 28 avril 2010. La Commission a réélu M. Hasjim Djalal Président.

I. Ordre du jour

2. La Commission a adopté l'ordre du jour publié sous la cote ISBA/16/FC/L.1.

II. Budget de l'exercice 2011-2012

3. La Commission a examiné le projet de budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice 2011-2012 (ISBA/16/A/3-ISBA/16/C/2), d'un montant de 13 448 200 dollars. Lors de l'examen du budget, la Commission a tenu compte de la situation économique mondiale, de l'augmentation générale du projet de budget de 2011-2012 par rapport à celui de 2009-2010 et des taux d'inflation en vigueur. Elle s'est aussi penchée sur les augmentations de dépenses proposées au titre du personnel, des communications, de la formation, des services informatiques, de la gestion des bâtiments et des services de conférence.

4. À l'issue des travaux de la Commission des finances, le Secrétaire général a révisé le projet de budget de façon à maintenir le même montant que celui approuvé dans le précédent budget au titre des objets de dépense sur lesquels le secrétariat pouvait exercer un certain contrôle. Ainsi, seuls les objets de dépense qui échappent au contrôle du secrétariat enregistrent une augmentation dans le budget de l'exercice 2011-2012, ce qui a permis de réduire le taux d'accroissement des dépenses, de 5,6 % à 3,98 %. Le projet de budget révisé pour l'exercice 2011-2012, d'un montant de 13 014 700 dollars, est publié sous la cote ISBA/16/A/3/Rev.1-ISBA/16/C/3/Rev.1.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (6 mai 2010).

5. Après un examen approfondi, la Commission a décidé de recommander que le projet de budget pour l'exercice 2011-2012, d'un montant de 13 014 700 dollars, soit approuvé. La Commission a également décidé que, pour l'exercice 2011-2012, le Secrétaire général soit autorisé à virer des fonds d'un chapitre du budget à l'autre à concurrence de 20 % du montant total des crédits ouverts au titre de chaque chapitre. La Commission a noté que l'excédent de l'exercice 2009-2010 estimé à 250 000 dollars serait affecté au budget de l'exercice 2011-2012. On trouvera des informations détaillées concernant le budget approuvé à l'annexe I du présent rapport et le tableau d'effectifs du secrétariat à l'annexe II.

III. Fonds de roulement

6. La Commission a adopté le nouveau montant recommandé pour le Fonds de roulement, soit 560 000 dollars (ISBA/16/FC/4). Elle a recommandé que les contributions destinées à couvrir l'augmentation de 105 327 dollars devaient être échelonnées sur les deux prochains exercices biennaux.

IV. Barème des contributions pour 2011-2012

7. La Commission a recommandé que, conformément au paragraphe 2 e) de l'article 160 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le barème des contributions au budget d'administration de l'Autorité des fonds marins pour 2011 et 2012 repose sur celui des contributions au budget ordinaire de l'ONU pour 2010 et 2011, compte tenu du taux maximum de contribution fixé à 22 % et du taux minimum à 0,01 %. On trouvera à l'annexe III le montant indicatif des contributions mises en recouvrement pour 2011.

8. La Commission a examiné la demande du Gouvernement japonais tendant à réviser sa contribution au budget de l'Autorité. Du fait de la situation économique du Japon, sa quote-part selon la répartition des contributions au budget ordinaire de l'ONU pour 2010 ne dépasserait pas 22 %; comme ce fut le cas pour les exercices antérieurs, la contribution du Japon au budget ordinaire de l'ONU pour 2010 était de 12,53 %, ce qui donne une contribution au budget de l'Autorité de 16,587 %. La Commission a par conséquent recommandé que le taux de 16,587 % soit appliqué pour le calcul de la contribution du Japon au budget de l'Autorité pour 2011-2012. Ce faisant, la Commission a précisé que le taux de 22 % n'est pas automatiquement appliqué au principal contributeur; il ne l'est que lorsque la contribution statutaire d'un membre au budget de l'Autorité est égale ou supérieure à ce pourcentage.

V. Rapport de vérification des comptes de l'Autorité internationale des fonds marins pour 2009

9. La Commission a examiné le rapport établi par PriceWaterhouseCoopers sur la vérification des comptes de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice 2009. Elle a pris note du rapport et de l'opinion des vérificateurs selon laquelle les états financiers de l'Autorité donnaient une image fidèle, sous tous les aspects matériels, de la situation financière de l'Autorité au 31 décembre 2009 et de l'exécution de son budget, ainsi que des mouvements de trésorerie pour cet exercice, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

VI. Fonds de dotation

10. La Commission a noté que le solde du Fonds de dotation s'établissait à 3 338 409 dollars en mars 2010.

11. La Commission a pris note avec gratitude de la lettre adressée par le Gouvernement allemand, dans laquelle celui-ci a accepté le transfert au Fonds de dotation de la redevance allemande, d'un montant de 250 000 dollars, et des intérêts y afférents.

12. La Commission a remercié le Gouvernement du Royaume-Uni pour la contribution de 15 253 dollars qu'il a faite en mars 2010.

13. La Commission a recommandé au Conseil de lancer un appel en faveur de contributions au Fonds.

VII. Fonds de contributions volontaires

14. La Commission a noté que le solde du Fonds de contributions volontaires s'établissait à 40 435 dollars.

15. La Commission a remercié le Gouvernement chinois pour la contribution de 20 000 dollars qu'il a faite en décembre 2009.

16. La Commission a indiqué qu'elle avait approuvé le versement d'un montant de 60 000 dollars du Fonds de dotation au Fonds de contributions volontaires effectué en 2008 et recommandé au Secrétaire général de suspendre le versement du solde de 40 000 dollars jusqu'à ce qu'il devienne nécessaire.

17. La Commission a recommandé au Conseil de lancer un appel en faveur de contributions au Fonds.

VIII. Nouveaux membres

18. La Commission a examiné le document ISBA/16/FC/2, intitulé « Nouveaux membres de l'Autorité ». Elle a recommandé que la République dominicaine et le Tchad, qui étaient devenus membres en 2009, versent les montants indiqués ci-après en tant que contributions au budget d'administration général de l'Autorité pour 2009 et 2010, ainsi qu'à titre d'avances au Fonds de roulement.

<i>Nouvel État Membre</i>	<i>Date d'admission</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU (pourcentage)</i>		<i>Barème ajusté pour l'Autorité internationale des fonds marins (pourcentage)</i>		<i>Contributions au Fonds d'administration (dollars É.-U.)</i>		<i>Avances au Fonds de roulement</i>
		<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	
République dominicaine	9 août 2009	0,024	0,024	0,031	0,031	713	1 795	136
Tchad	13 septembre 2009	0,001	0,001	0,001	0,001	175	572	1
Total						888	2 367	137

IX. Questions diverses

19. La Commission s'est déclarée préoccupée par le montant des contributions non acquittées au titre d'exercices antérieurs (1998 à 2009), qui s'élevait à 320 026 dollars, et a prié le Secrétaire général de poursuivre, selon qu'il lui conviendrait, ses efforts pour recouvrer les montants dus.

20. La Commission a de nouveau recommandé que l'Assemblée encourage les observateurs qui assistent et participent aux réunions de l'Autorité à verser des contributions volontaires au budget et au Fonds de dotation ou au Fonds de contributions volontaires de l'Autorité, étant donné qu'ils bénéficient des structures de l'Autorité.

21. La Commission a pris note du rapport intérimaire sur les normes comptables internationales du secteur public et a prié le Secrétaire général de la tenir informée des progrès accomplis s'agissant de leur adoption par les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies.

22. La Commission a pris note des rapports du Secrétaire général sur les mesures d'économie, l'exécution du budget, les principaux axes de recherche, l'organigramme et les pays ayant des arriérés et l'a prié d'établir des rapports semblables l'année suivante.

23. La Commission a pris note des règles de gestion financière publiées le 1^{er} décembre 2008.

X. Recommandations de la Commission des finances

24. Compte tenu de ce qui précède, la Commission recommande que le Conseil et l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins :

a) Approuvent le budget pour l'exercice 2011-2012, d'un montant de 13 014 700 dollars, proposé par le Secrétaire général;

b) Autorisent le Secrétaire général à établir le barème des contributions pour l'exercice 2011-2012 sur la base de celui des contributions au budget ordinaire de l'ONU pour 2010. La Commission a recommandé à cet effet que le taux de 16,587 % soit appliqué pour le calcul de la contribution du Japon au budget de l'Autorité pour l'exercice 2011-2012. Le taux maximum de contribution de 22 % et le taux minimum de 0,01 % demeurent les mêmes que pour les exercices antérieurs;

c) Demandent instamment aux membres de l'Autorité de verser leurs contributions au budget intégralement et dans les délais prévus;

d) Recommandent d'augmenter le Fonds de roulement comme il est indiqué au paragraphe 6 du présent rapport;

e) Prennent note avec gratitude des efforts faits par le Secrétaire général pour réaliser des économies dans le budget de l'Autorité durant l'exercice 2009-2010.

Annexe I

Prévisions budgétaires de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant approuvé pour 2009-2010	2011	2012	Total pour 2011-2012
Titre 1				
Dépenses d'administration du secrétariat				
Chapitre 1				
Postes permanents	5 481,2	2 822,3	2 860,9	5 683,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	37,5	14,8	15,2	30,0
Heures supplémentaires	45,3	22,7	22,7	45,3
Consultants	150,0	75,0	75,0	150,0
Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine	100,0	50,0	50,0	100,0
Groupes spéciaux d'experts	320,0	160,0	160,0	320,0
Dépôt central de données	70,0	35,0	35,0	70,0
Modèle géologique	150,0	75,0	75,0	150,0
Dépenses communes de personnel	2 310,0	1 264,7	1 287,2	2 551,9
Total partiel, chapitre 1	8 664,0	4 519,5	4 581,0	9 100,4
Chapitre 2				
Frais de voyage	295,6	145,4	150,1	295,6
Total partiel, chapitre 2	295,6	145,4	150,1	295,6
Chapitre 3				
Communications	145,6	71,6	74,0	145,6
Travaux contractuels d'imprimerie	100,0	49,6	50,5	100,0
Formation	52,1	26,1	26,1	52,1
Ouvrages de bibliothèque	100,0	49,2	50,8	100,0
Dépenses de représentation	22,0	11,0	11,0	22,0
Achat de mobilier et de matériel	56,7	31,3	25,4	56,7
Location et entretien du mobilier et du matériel	23,0	11,3	11,7	23,0
Fournitures et accessoires	80,3	39,5	40,8	80,3
Services divers	84,2	41,5	42,7	84,2
Informatique	80,9	55,4	25,5	80,9
Honoraires des auditeurs	34,6	17,3	17,3	34,6
Total partiel, chapitre 3	779,3	403,7	375,7	779,4

	<i>Montant approuvé pour 2009-2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	Total pour 2011-2012
Chapitre 4				
Gestion des bâtiments	647,2	368,8	380,5	749,3
Total partiel, chapitre 4	647,2	368,8	380,5	749,3
Total, titre 1 (chap. 1 à 4)	10 386,2	5 437,4	5 487,3	10 924,7
Titre 2				
Coûts des services de conférence				
Services de conférence	2 130,4	1 020,5	1 069,5	2 090,0
Total, titre 2	2 130,4	1 020,5	1 069,5	2 090,0
Total, budget d'administration	12 516,6	6 457,9	6 556,8	13 014,7

Annexe II

Tableau d'effectifs du secrétariat de l'Autorité internationale des fonds marins^a

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>
Bureau du Secrétaire général		
Secrétaire général	1 (SGA)	
Éditeur	1 (P-4) ^b	
Fonctionnaire du protocole adjoint	1 (P-2)	
Assistant exécutif		1
Assistant administratif		1
Assistant administratif (Bureau de New York)		1
Bureau des affaires juridiques		
Conseiller juridique	1 (D-1)	
Juriste hors classe	1 (P-5)	
Juriste	1 (P-4)	
Bibliothécaire	1 (P-3)	
Assistant administratif		1
Bureau de la surveillance des ressources et de l'environnement		
Chef du Bureau	1 (D-1)	
Spécialiste des questions scientifiques (hors classe)	1 (P-5)	
Spécialiste des questions scientifiques (géologie marine)	1 (P-5)	
Spécialiste des questions scientifiques (biologie marine)	1 (P-4)	
Spécialiste des questions scientifiques (Système d'information géographique)	1 (P-3)	
Assistant (sciences marines)		1
Informaticien	1 (P-4)	
Administrateur de site Web/fonctionnaire chargé des publications	1 (P-3)	
Assistant (informatique/base de données)		1
Bureau de l'administration et de la gestion		
Chef du service administratif	1 (P-5)	
Assistant administratif		1
Fonctionnaire chargé du budget et du contrôle interne	1 (P-4)	
Fonctionnaire des finances	1 (P-4)	
Spécialiste des ressources humaines	1 (P-3)	
Assistant (ressources humaines)		1
Assistant (achats)		1
Assistant (budget et trésorerie)		1
Assistant (finances)		1
Agent de sécurité de 1 ^{re} classe	1 (P-2)	

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Agents des services généraux</i>	
	<i>Administrateurs</i>	
Agent de sécurité		1
Agent de sécurité		1
Chauffeur		1
Chauffeur		1
Chauffeur		1
Total	19	16

^a Deux postes d'agent des services généraux sont actuellement gelés.

^b L'éditeur sera nommé sur un poste de spécialiste des questions scientifiques (géostatisticien) (P-4).

Annexe III

Autorité internationale des fonds marins

Contributions au budget de 2011^a

<i>Pays</i>	<i>Contribution au budget de l'ONU (pourcentage)</i>	<i>Contribution au budget de l'Autorité internationale des fonds marins (pourcentage)</i>	<i>Montant^d (dollars É.-U.)</i>
Afrique du Sud	0,385	0,510	32 655
Albanie	0,010	0,010	641
Algérie	0,128	0,169	10 857
Allemagne	8,018	10,614	680 080
Angola	0,010	0,010	641
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,010	641
Arabie saoudite	0,830	1,099	70 400
Argentine	0,287	0,380	24 343
Arménie	0,005	0,010	641
Australie	1,933	2,559	163 955
Autriche	0,851	1,127	72 181
Bahamas	0,018	0,024	1 527
Bahreïn	0,039	0,052	3,308
Bangladesh	0,010	0,010	641
Barbade	0,008	0,010	641
Bélarus	0,042	0,056	3 562
Belgique	1,075	1,423	91 181
Belize	0,001	0,010	641
Bénin	0,003	0,010	641
Bolivie	0,007	0,010	641
Bosnie-Herzégovine	0,014	0,019	1 187
Botswana	0,018	0,024	1 527
Brésil	1,611	2,133	136 644
Brunéi Darussalam	0,028	0,037	2 375
Bulgarie	0,038	0,050	3 223
Burkina Faso	0,003	0,010	641
Cameroun	0,011	0,015	933
Canada	3,207	4,245	272 015
Cap-Vert	0,001	0,010	641
Chili	0,236	0,312	20 017
Chine	3,189	4,222	270 488
Chypre	0,046	0,061	3 902
Comores	0,001	0,010	641
Congo	0,003	0,010	641
Costa Rica	0,034	0,045	2 884
Cote d'Ivoire	0,010	0,010	641
Croatie	0,097	0,128	8 227
Cuba	0,071	0,094	6 022
Danemark	0,736	0,974	62 427
Djibouti	0,001	0,010	641

<i>Pays</i>	<i>Contribution au budget de l'ONU (pourcentage)</i>	<i>Contribution au budget de l'Autorité internationale des fonds marins (pourcentage)</i>	<i>Montant^d (dollars É.-U.)</i>
Dominique	0,001	0,010	641
Égypte	0,094	0,124	7 973
Espagne	3,177	4,206	269 470
Estonie	0,040	0,053	3 393
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	0,010	641
Fédération de Russie	1,602	2,121	135 880
Fidji	0,004	0,010	641
Finlande	0,566	0,749	48 008
France	6,123	8,105	519 347
Gabon	0,014	0,019	1 187
Gambie	0,001	0,010	641
Géorgie	0,006	0,010	641
Ghana	0,006	0,010	641
Grèce	0,691	0,915	58 610
Grenade	0,001	0,010	641
Guatemala	0,028	0,037	2 375
Guinée	0,002	0,010	641
Guinée-Bissau	0,001	0,010	641
Guinée équatoriale	0,008	0,010	641
Guyana	0,001	0,010	641
Haïti	0,003	0,010	641
Honduras	0,008	0,010	641
Hongrie	0,291	0,385	24 682
Îles Cook	0,001	0,010	641
Îles Marshall	0,001	0,010	641
Îles Salomon	0,001	0,010	641
Inde	0,534	0,707	45 293
Indonésie	0,238	0,315	20 187
Iraq	0,020	0,026	1 696
Irlande	0,498	0,659	42 240
Islande	0,042	0,056	3 562
Italie	4,999	6,618	424 011
Jamaïque	0,014	0,019	1 187
Japon	12,530	16,587	1 062 783
Jordanie	0,014	0,019	1 187
Kenya	0,012	0,016	1 018
Kiribati	0,001	0,010	641
Koweït	0,263	0,348	22 307
Lesotho	0,001	0,010	641
Lettonie	0,038	0,050	3 223
Liban	0,033	0,044	2 799
Libéria	0,001	0,010	641
Lituanie	0,065	0,086	5 513
Luxembourg	0,090	0,119	7 634

<i>Pays</i>	<i>Contribution au budget de l'ONU (pourcentage)</i>	<i>Contribution au budget de l'Autorité internationale des fonds marins (pourcentage)</i>	<i>Montant^d (dollars É.-U.)</i>
Madagascar	0,003	0,010	641
Malaisie	0,253	0,335	21 459
Maldives	0,001	0,010	641
Mali	0,003	0,010	641
Malte	0,017	0,023	1 442
Maroc	0,058	0,077	4 920
Maurice	0,011	0,015	933
Mauritanie	0,001	0,010	641
Mexique	2,356	3,119	199 834
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,010	641
Moldova	0,002	0,010	641
Monaco	0,003	0,010	641
Mongolie	0,002	0,010	641
Monténégro	0,004	0,010	641
Mozambique	0,003	0,010	641
Myanmar	0,006	0,010	641
Namibie	0,008	0,010	641
Nauru	0,001	0,010	641
Népal	0,006	0,010	641
Nicaragua	0,003	0,010	641
Nigéria	0,078	0,103	6 616
Nioué	0,001	0,010	641
Norvège	0,871	1,153	73 877
Nouvelle-Zélande	0,273	0,361	23 156
Oman	0,086	0,114	7 294
Ouganda	0,006	0,010	641
Pakistan	0,082	0,109	6 955
Palaos	0,001	0,010	641
Panama	0,022	0,029	1 866
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	0,010	641
Paraguay	0,007	0,010	641
Pays-Bas	1,855	2,456	157 339
Philippines	0,090	0,119	7 634
Pologne	0,828	1,096	70 230
Portugal	0,511	0,676	43 343
Qatar	0,135	0,179	11 451
République de Corée	2,260	2,992	191 691
République démocratique du Congo	0,003	0,010	641
République démocratique populaire lao	0,001	0,010	641
République dominicaine ^c	0,042	0,056	3 562
République tchèque	0,349	0,462	29 602
République-Unie de Tanzanie	0,008	0,010	641
Roumanie	0,177	0,234	15 013

<i>Pays</i>	<i>Contribution au budget de l'ONU (pourcentage)</i>	<i>Contribution au budget de l'Autorité internationale des fonds marins (pourcentage)</i>	<i>Montant^d (dollars É.-U.)</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6,604	8,742	560 145
Sainte-Lucie	0,001	0,010	641
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,010	641
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,010	641
Samoa	0,001	0,010	641
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,010	641
Sénégal	0,006	0,010	641
Serbie	0,037	0,049	3 138
Seychelles	0,002	0,010	641
Sierra Leone	0,001	0,010	641
Singapour	0,335	0,443	28 414
Slovaquie	0,142	0,188	12 044
Slovénie	0,103	0,136	8 736
Somalie	0,001	0,010	641
Soudan	0,010	0,010	641
Sri Lanka	0,019	0,025	1 612
Suède	1,064	1,409	90 248
Suisse ^c	1,130	1,496	95 846
Suriname	0,003	0,010	641
Tchad ^c	0,002	0,010	641
Togo	0,001	0,010	641
Tonga	0,001	0,010	641
Trinité-et-Tobago	0,044	0,058	3 732
Tunisie	0,030	0,040	2 545
Tuvalu	0,001	0,010	641
Ukraine	0,087	0,115	7 379
Uruguay	0,027	0,036	2 290
Vanuatu	0,001	0,010	641
Viet Nam	0,033	0,044	2 799
Yémen	0,010	0,010	641
Zambie	0,004	0,010	641
Zimbabwe	0,003	0,010	641
Total partiel	75,220	100,00	6 407 350
<u>Organisations internationales, conformément à l'annexe IX de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer</u>			
Union européenne ^b			100 000
Total			6 507 350

^a Calculées à partir du barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (voir la résolution 64/482/Add.1 de l'Assemblée générale du 28 décembre 2009).

^b Ce montant sera revu de temps à autre par l'Autorité, compte tenu du montant total du budget.

^c État Membre depuis 2009.

^d Montant des contributions calculé sur la base du montant du budget de l'exercice biennal divisé par deux (dont a été déduit l'excédent accumulé pendant l'exercice biennal 2009-2010).